

IMMIGRATION ET ASILE : SORTIR DE LA STIGMATISATION EN OPTANT POUR DES SOLUTIONS HUMANISTES ET RÉALISTES

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 18 SEPTEMBRE 2023

Le projet de loi sur l'immigration et l'asile porté par le ministre de l'Intérieur devrait être examiné au Sénat début novembre et à l'Assemblée nationale en février.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) a déjà exprimé son profond désaccord avec la logique de ce texte essentiellement répressif. En effet, le projet de loi prévoit de durcir les conditions de délivrance et de renouvellement des titres de séjour, de faciliter les expulsions en étendant encore les pouvoirs arbitraires des préfets au motif de menaces pour l'ordre public ou de non-respect des principes républicains, et plus généralement de réduire les droits des personnes étrangères. Plus aucune personne étrangère ne sera protégée quel que soit son degré d'intégration à l'exception des seuls mineurs.

Le ministre de l'Intérieur entend faire le tri entre les personnes étrangères et se débarrasser de celles et ceux qualifiés de « méchants » dont le seul tort, le plus souvent, est de n'avoir pu obtenir un visa en fuyant leur pays et de ce fait, d'être entrés illégalement en France.

Faute de majorité à l'Assemblée nationale, le gouvernement en est réduit à négocier avec les parlementaires Les Républicains (LR), qui s'en donnent à cœur joie dans la surenchère, comme on le voit avec le dépôt de leurs deux propositions de loi qui semblent directement issues du programme du Rassemblement national. Tout y passe : l'accès à tous les titres de séjour est mis en cause et une des pires mesures, outre le fait de vouloir s'exonérer des conventions internationales, est sans doute, sauf soins d'urgence, la suppression de l'aide médicale d'Etat (AME), c'est-à-dire le droit aux soins élémentaires pour toute personne vivant en France, ce qui peut entraîner une catastrophe humanitaire et sanitaire.

Ce n'est en aucun cas un projet de loi équilibré comme le prétend le gouvernement. Les exceptions au durcissement du Code des étrangers (Ceseda) sont infinitésimales. C'est néanmoins le cas de la mesure de régularisation des personnes étrangères travaillant dans des métiers dits en tension. Cette mesure est cependant beaucoup trop limitative d'autant qu'il faut prouver que l'on est en France depuis trois ans, et que l'on y a travaillé au moins huit mois (sans en avoir le droit). Mais, aussi limité cela soit-il, les LR en font un point de blocage, une surenchère politicienne qui n'a pas grand-chose à voir avec les réalités humaines et économiques rencontrées par les personnes exilées.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



La LDH tient cependant à se féliciter de toutes les initiatives et prises de position qui amènent un peu d'humanité par rapport à la vague nauséabonde alimentée par divers responsables politiques de notre pays.

Forte du constat que font quotidiennement ses militantes et militants, ainsi que de nombreuses associations et des centaines de chercheurs qui travaillent sur ce sujet, et également des syndicats de salariés, de nombreux employeurs, formateurs, enseignants, lycéens qui se mobilisent pour la régularisation de leurs camarades, la LDH appelle à une large régularisation qui permettrait de faire reculer la précarité de nombre de personnes étrangères vivant dans notre pays, mais aussi le travail clandestin et les situations de surexploitation. Elle appelle à une autre politique, fondée sur l'humanité, l'accueil et l'égalité des droits.

Puisse cet appel être enfin entendu.

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 18 SEPTEMBRE 2023

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

